



## FCA-21-PL-MQ EXP-14H-V2 PROGRAMME DE FORMATION

### **INTITULE DE LA FORMATION :**

Maintien de la qualification exploitant de centre de contrôle PL

### **OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION :**

A l'issue de la formation, l'exploitant sera capable de connaître les dernières évolutions réglementaires et techniques nécessaires à son maintien de qualification.

### **REFERENCEMENT :**

Le référencement de cette formation est conforme au point 3.1 du cahier des charges CDC 30 défini par le bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré.

Notre programme de formation porte sur les thèmes définis par le référentiel du bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré en date du 4 octobre 2019.

### **TYPE D'ACTION DE FORMATION :**

Maintien de la qualification exploitant de centre de contrôle (point E.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié).

Entretien ou perfectionnement des connaissances (Article L 6313-1 du Code du Travail).

### **CATEGORIE DE VEHICULES CONCERNES :**

Véhicules dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes ou figurant en partie A de l'annexe VIII de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié.

### **PUBLIC VISE :**

Exploitant de centre de contrôle technique de véhicules lourds.

### **NOMBRE MAXIMAL DE STAGIAIRES PAR SESSION :**

12 stagiaires

### **MOYENS D'ENCADREMENT :**

Les formations sont dispensées par un formateur habilité par l'organisme FCA et disposant des références techniques et pédagogiques le rendant apte à animer cette formation.

**DUREE :** 14 heures

### **METHODE PEDAGOGIQUE :**

Les modules du référentiel seront abordés selon 2 méthodes avec la répartition suivante :

- Cours magistraux en présentiel d'une durée de 12.5 heures.
- Travaux dirigés en présentiel d'une durée de 1.5 heures.

### **CONDITIONS :**

Conformément au point E.1 de l'annexe IV de l'arrêté du 27 juillet 2004 modifié, cette formation doit être d'une durée minimale de 14 heures.



## FCA-21-PL-MQ EXP-14H-V2 PROGRAMME DE FORMATION

Le référentiel du bureau de l'animation du contrôle technique déconcentré en date du 4 octobre 2019 impose des thématiques à prendre en compte, d'une durée minimale de 10 heures et 30 minutes.

Pour cette formation, FCA présente un programme pour une durée de 14 heures.

### **MODALITES DE SUIVI DE L'EXECUTION DU PROGRAMME :**

Une feuille d'émargement individuelle ayant valeur d'attestation de présence au stage est signée par l'exploitant par demi-journée et par le formateur en fin de formation.

Cette feuille d'émargement est produite en triple exemplaire ; une pour l'exploitant, une pour l'employeur et une pour l'organisme de formation.

### **MODALITES D'EVALUATION :**

Evaluation théorique composée de 30 questions d'une durée de 1 heure (incluant la correction).

### **DOCUMENTS REMIS A LA FIN DU STAGE :**

Attestation de stage conforme au point 4.2 du CDC 30 mentionnant notamment : l'identité de l'exploitant ; les références du programme et son indice ; le libellé du programme ; la durée ; les dates de stage ; le résultat satisfaisant aux contrôles de connaissance.

### **PLANNING DE LA FORMATION :**

Formation en présentiel d'un volume horaire de 14 heures.

Les plages horaires de formation en présentiel sont de 08h00 à 18h00 (la précision de l'horaire de début de formation sera faite sur la convocation).

Les horaires pourront être ajustés par le formateur durant la formation, sans que la durée initiale totale du stage ne soit modifiée.



# FCA-21-PL-MQ EXP-14H-V2 PROGRAMME DE FORMATION

## PROGRAMME DE LA FORMATION :

Maintien de qualification exploitant de centre de contrôle						
Objectif de la formation: A l'issue de la formation, l'exploitant sera capable de connaître les dernière évolutions réglementaires et technique nécessaire à son maintien de qualification.						
14 Heures de formation			Date:			
<i>Les durées des modules sont normées par le référentiel de formation des maintiens de qualification exploitant du 4 octobre 2019.</i>			<u>Notification diverses:</u>			
Ordonnancement référentiel MQ EXP 2019		durée du module conforme au référentiel en heures	durée de la formation en FAD	durée de la formation en présentiel	durée de la formation en Travaux Dirigés	durée de la formation en Plateau technique
	Accueil, présentation de la formation et du groupe			0,25		
1	Evolutions réglementaires	1		1,5		
2	Modifications du dossier d'agrément à signaler à la préfecture	0,5		0,5		
3	Déroulement d'un contrôle technique selon les dispositions en vigueur	1		1		
4	Processus d'exploitation des indicateurs et compteurs d'exception et modalités de traitement, en présentant un plan d'actions correctives et curatives	2				
	traiter à minima 4 compteurs de niveau 3			2		
	traiter à minima 2 compteurs de niveau 2					
	traiter à minima 1 indicateur de niveau 1					
5	Supervision des procès-verbaux	1,5		1	1	
6	Journaux	1		1		
7	Conduite à tenir en cas de détection d'un dysfonctionnement : outil informatique, matériel de contrôle	1		1		
8	Exigences vis-à-vis des contrôleurs non rattachés au centre	0,5		0,5		
9	Exigences relatives aux matériels et évolutions des matériels	1		1,5		
10	Maitrise de l'outil informatique				0,5	
11	Module responsabilité			1		
12	Evaluation des connaissances	1		1		
	Synthèse, bilan de la formation			0,25		
	durée	10,5	0	12,5	1,5	0
	durée totale calculée			14		
	durée totale CDC 30 dont les 10,5 heures imposées par le référentiel du 4 octobre 2019	14				